

## Mémoire de géopolitique

Thème d'étude:

LE MAGHREB : QUELS DEFIS POUR LE XXIème SIECLE ?

Auteur de l'étude : Commissaire principal HENRY (Groupe C5)

Directeur de recherche :

M. Jean-François DAGUZAN

Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique

Avril 2001

# **SOMMAIRE**

## **LE MAGHREB : QUELS DEFIS POUR LE XXIème SIECLE ?**

### **Partie I :**

**Le Maghreb : un profond désir d'unité, qui ne parvient pas à s'incarner.**

**1<sup>ère</sup> sous-partie : La réalité maghrébine.**

**2<sup>ème</sup> sous-partie : Le mythe de l'unité**

### **Partie II :**

**Du mythe de l'unité à la réalité régionale intégrée ?**

**1<sup>ère</sup> sous-partie : L'intégration régionale, une nécessité géopolitique**

**2<sup>ème</sup> sous-partie : Une réponse aux sollicitations internationales**

**3<sup>ème</sup> sous-partie : Les conditions de l'émergence d'une organisation régionale**

## **CONCLUSION**

## INTRODUCTION

Qu'est-ce que le Maghreb ?

Les géographes arabes ont défini cette aire par l'expression « Djazirat el-Maghreb » : l'île du Couchant. En effet, pour le monde arabe, le Maghreb, c'est l'occident. Evidemment, en occident, le point de vue diffère, car le Maghreb est avant tout perçu comme l'Afrique du Nord. Traditionnellement, on rattache au Maghreb, le royaume du Maroc, et les républiques algérienne et tunisienne. Toutefois, incluant ce Maghreb central, existe également un grand Maghreb comprenant la Mauritanie à l'occident et la Libye à l'orient. Il y a donc d'emblée une ambiguïté d'ordre spatial qui s'attache au concept : Maghreb central ou grand Maghreb ? Dans le cadre de cette étude, on s'en tiendra au Maghreb central sans toutefois s'interdire d'évoquer, lorsque cela servira le propos les ailes du Maghreb. Mais on verra cette ambiguïté resurgir avec la question de l'organisation régionale.

Même réduit à trois Etats, le Maghreb est constitué d'un ensemble de pays très typés, donc bénéficiant vis à vis de leur environnement d'une réelle spécificité, mais également fort différents à de nombreux égards.

Les points communs recouvrent la géographie, la population, arabisée et islamisée, une économie en voie de développement et un type d'Etat, qualifié en raison de son fonctionnement de néo-patrimonial<sup>1</sup>. Les différences sont historiques, idéologiques parfois. Elles peuvent être source de rapprochement ou au contraire de divisions, notamment lorsque se pose la question de la vision politique du Maghreb.

Cette question est précisément au cœur des défis qui se présentent à cette région du monde. Dans un contexte géopolitique général, marqué par la montée des aires géopolitiques régionales<sup>2</sup>, on souscrit au propos de Zaki LAIDI soulignant que « les espaces régionaux dominants seront ceux qui parviendront le plus rapidement à réduire les coûts de constitution

---

<sup>1</sup> La théorie néo-patrimoniale est exposée infra au paragraphe 2.2.2.1.3.

<sup>2</sup> Voir article de Jean-Pierre TUQUOI dans « Dossiers & Documents » du journal Le Monde de décembre 1999 n°282 : « Les nouvelles aires géopolitiques ».

d'une identité régionale, qu'il s'agisse de coûts politiques, économiques ou des coûts identitaires<sup>3</sup>. ». La question se pose donc pour cet espace géopolitique particulier qu'est le Maghreb et constitue même le défi majeur de cette zone pour le XXIème siècle. Comment le Maghreb aborde-t-il cette problématique, comment envisage-t-il de devenir un « espace régional dominant » ? Tel sera le propos de cette étude.

Il y a, dans cette région, un incontestable désir d'unité qui a vu le jour au cours de ce siècle. Deux projets antagonistes se sont historiquement affrontés, sans succès réel, deux visions politiques ambitieuses : celle du Maghreb des peuples, portée essentiellement en son temps par la Libye et à un moindre degré par l'Algérie et celle du Maghreb des Etats défendue principalement par le Roi du Maroc. La première ne s'est jamais véritablement concrétisée sous quelque forme politique que ce soit, sauf peut-être, mais le projet n'a pas vu le jour, à l'occasion de la signature du traité de Djerba, traité de fusion entre la Libye et la Tunisie en 1974. La seconde a en revanche donné naissance à un vrai projet politique d'intégration régionale englobant les Etats du grand Maghreb au sein de l'organisation de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) en 1989. Mais son bilan reste aujourd'hui très modeste, en tout cas trop modeste pour que cette région puisse prétendre à quelque domination que ce soit sur son environnement proche.

Dans ses conditions, il est important de revenir sur les fondements de ce désir d'unité et de les rapporter aux projets, auxquels il a donné naissance (I), avant de s'interroger sur les conditions, aujourd'hui non réunies, qui seraient nécessaires à la réalisation d'un espace régional « dominant » (II).

---

<sup>3</sup> Cité par Jean-François DAGUZAN, « le partenariat euro-méditerranéen comme alternative au chaos : exploiter toutes les échelles du national au local », *Géoéconomie* n°16 – hiver 2000/2001.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE :

### LE MAGHREB OU UN PROFOND DESIR D'UNITE, QUI NE PARVIENT PAS A S'INCARNER.

Il existe indubitablement un fait maghrébin. Il donne à cette région son caractère propre et original. Madame Nicole GRIMAUD recense cinq caractéristiques communes à ces pays<sup>4</sup> : la langue et la religion, la structure démographique, l'économie à dominante agricole, une construction démocratique inachevée et un endettement public préoccupant. Si l'on y ajoute des données communes relatives à l'histoire et à la géographie, la question que l'on peut se poser est alors la suivante : Ces caractéristiques ont-elles une force suffisante pour constituer une base solide susceptible d'entraîner une dynamique régionale ? (1) Probablement pas, car à l'inverse, il existe bel et bien un ensemble de forces centrifuges qui contrent ces tendances unificatrices. Quelles sont alors ces forces ?

Une première réponse est fournie par l'exemple des difficultés rencontrées depuis la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). A partir de cet exemple, il est possible de repérer et de classer les facteurs de « désintégration » ou « désintégrationnistes » (2). L'échec actuel de l'UMA, la curieuse tentative de fusion mort-née entre la Libye et la Tunisie en 1974, conduisent à se poser la question de la faisabilité d'une construction régionale au Maghreb. Sous cet angle, un Maghreb des Etats ou des Peuples, s'il révèle un vrai désir d'unité, n'est-il pas en définitive, qu'un mythe, instrumentalisé au grès des nécessités politiques et des circonstances ?

---

<sup>4</sup> Mémoire d'étude dirigée par madame Nicole Grimaud consacré au Maghreb, CID, 6<sup>ème</sup> promotion.

## 1.1 1<sup>ère</sup> SOUS-PARTIE :

### LA REALITE MAGHREBINE.

Il y a donc un fait maghrébin, qui s'enracine avant tout dans une histoire, donc une mémoire et dans un espace. Il en découle un certain nombre de données qui présentent des caractéristiques intégratives. Ces dernières peuvent-elles servir de points d'appui à la construction d'une identité régionale et politique ?

#### 1.1.1 La mémoire : Une histoire commune et un lien puissant

L'histoire de cette région ne commence pas avec l'occupation romaine. L'Afrique du Nord est habitée depuis la plus haute antiquité par des peuplements divers<sup>5</sup>. Appartenant autrefois aux empires romain puis byzantin, elle fut conquise à partir de 647 par les arabes. Elle passa ensuite sous domination ottomane à l'exception du Maroc, dont l'empire, puissant à cette époque, était parvenu à résister au turc. Le Maghreb fut ensuite, depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, une terre de colonisation française et espagnole dans sa partie occidentale. Les conditions d'accès à l'indépendance se firent de manières différentes selon les Etats considérés. Les protectorats du Maroc et de la Tunisie furent abrogés dès 1956, mais c'est à la suite d'une longue guerre que l'Algérie accède à l'indépendance le 5 juillet 1962. Moment capital de l'histoire moderne de ces pays, le fait colonial et ses conséquences constituent un facteur déterminant de la réalité actuelle de cette région, notamment du fait des idéologies qu'ils ont générées.

\* Le nationalisme a servi à la conquête de l'indépendance politique, puis à la constitution d'Etats-Nations sur le modèle occidental et dans le respect des frontières héritées de la colonisation. Il a permis d'ébaucher des solidarités au sein de la ligue arabe et de l'OUA.

---

<sup>5</sup> Voir les développements de monsieur Edgard WEBER dans « Maghreb Arabe et occident français, jalons pour une (re)connaissance interculturelles, presses universitaires du Mirail, Publisud, 1989.

\* Le tiers-mondisme a permis de dénoncer en son temps (années 1950 – 1960) le néo-colonialisme économique.

\* L'islam enfin, a été utilisé pour justifier le socialisme arabe et notamment le modèle algérien en mettant en valeur les notions de justice sociale, de solidarité et de communautarisme. Dans les années 80 et après l'échec des économies de l'Est, les pays du Maghreb (Tunisie et Algérie) vont opposer le socialisme arabe au marxisme. Toutefois, depuis les années 90, notamment sous l'effet de la réalité économique (cf. infra paragraphe 1.1.4.3.), les dirigeants s'efforcent de concilier libéralisme et islam. A l'inverse, les opposants islamistes réclament le retour à la tradition qui permettrait de revenir à une société moins inégalitaire. En cela, l'islam reste le moteur puissant de forces contradictoires.

### 1.1.2 Un espace partagé : La géographie du Maghreb en un rapide survol.

Île du Couchant pour les uns, Afrique du Nord pour les autres, de part et d'autre de la Méditerranée, les points de vue diffèrent. Mais cette différence d'approche laisse surtout entrevoir l'étonnante situation stratégique de cette région à la fois méditerranéenne et atlantique. Comme souvent, la réalité physique commande la géographie humaine. Elle le fait de manière relativement similaire dans les trois pays.

#### 1.1.2.1 Cette entité géographique est agencée autour du système montagneux de l'Atlas

Ces montagnes jouent un rôle essentiel dans la géographie du Maghreb : elles sont les dispensatrices de l'eau nécessaire à l'agriculture et à l'alimentation urbaine. Par ailleurs, elles restent, après avoir été le refuge des populations berbères fuyant les invasions arabes, des conservatoires des traditions en opposition aux pouvoirs centraux<sup>6</sup>.

L'espace maghrébin est également délimité par des frontières naturelles : la mer méditerranéenne au nord, l'océan atlantique à l'ouest, le désert saharien au sud et le désert libyco-égyptien à

---

<sup>6</sup> Maryse FABRIES-VERFAILLIES : « L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial, collection major chez PUF, 1998.

l'est. Toutefois, ces limites naturelles n'empêchent pas que certaines questions de la délimitation de certaines de ses frontières continue de se poser<sup>7</sup>, au plan interrégional.

1.1.2.2 Cette entité géographique ferait du Maghreb une périphérie plurielle<sup>8</sup>.

Du fait de sa localisation au Nord-Ouest de l'Afrique, le Maghreb est une « périphérie géographique » du monde arabe, auquel il appartient pourtant sans conteste. Par ailleurs, son appartenance au monde des pays du sud, ainsi que sa culture méditerranéenne en font une « périphérie de l'espace européen », avec lequel le Maghreb enregistre l'essentiel de ses échanges commerciaux. Enfin, véritable pont géographique entre l'Occident et l'Afrique noire, le Maghreb partage avec cette dernière le désert saharien, ainsi que des populations berbères.

Notons d'emblée, l'ambiguïté de ce terme de « périphérie ». Est-ce un avantage d'être en périphérie ? Probablement pas lorsque l'on se situe à la périphérie d'un seul centre. En revanche le fait d'être en périphérie de plusieurs ouvre davantage l'éventails des postures géopolitiques. Ce qui est par ailleurs suggéré dans l'emploi de l'expression « périphérie » c'est le jugement de valeur suivant : cette position stratégique, parce qu'elle n'est pas valorisée en tant que cœur d'un espace plus large, s'est muée de facto en « périphérie », et place ainsi le Maghreb sur les limes des centres de gravités voisins. Bornons-nous à ce stade de prendre note de l'intérêt géopolitique de cette région qui découle mécaniquement de son emplacement géographique.

1.1.2.3 La double opposition villes/campagnes et intérieur/littoral

Les présences des déserts au sud et du complexe montagneux de l'Atlas ont façonné un espace marqué par une très forte concentration des hommes et des activités sur les littoraux. La formidable croissance de la population (voir infra) a contribué à cette opposition, d'autant que la satisfaction des besoins en équipements et en services n'ayant pas suivi le rythme démographique, nombre de campagnes sont restées isolées, sans accès à l'eau potable, à la

---

<sup>7</sup> Voir notamment le recueil d'hommage au Doyen Maurice TORRELLI : « Frontières en Méditerranée », collection Travaux et recherches de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement, Université de Nice-Sophia Antipolis, 1998.

<sup>8</sup> Maryse FABRIES-VERFAILLIES : « L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial, collection major chez PUF, 1998.

santé ou à l'éducation. En revanche les villes ont capté les investissements dans l'immobilier ou dans les services. Peu à peu, des isolats urbains et littoraux fortement peuplés se sont mis en place et accentuent ce déséquilibre spatial.

#### 1.1.2.4 Les « Sud » en transformation

Les déserts au sens géographique représentent dans les trois pays plus de la moitié du territoire, mais on considère que ce sont les trois quart du territoire qui sont désertiques. L'espace désertique est occupé de façon discontinue par des tribus nomades se contentant des services offerts par les oasis.

La transformation récente provient de la découverte de ressources minières et énergétiques et de nappes d'eau fossiles. Cet espace est ainsi en cours de désenclavement. Les oasis se muent en villes. Elles accueillent les travailleurs venus du Nord, ainsi que les nomades en cours de sédentarisation.

#### 1.1.3 Un dynamisme démographique exceptionnel

Le second atout géopolitique du Maghreb réside dans ses potentialités humaines marquées par un dynamisme remarquable :

##### 1.1.3.1 Une natalité forte, désormais jugulée

Le Maghreb comptait en 1997, 76 millions d'habitants, répartis sur un territoire plus vaste que l'Europe (3,3 millions de km<sup>2</sup>). Depuis la dernière guerre mondiale, la population du Maghreb a augmenté d'environ 2,5 à 3 % par an. Ce taux de croissance faisait du Maghreb l'ensemble régional avec le taux de croissance démographique le plus important au monde<sup>9</sup>, bien qu'il marque depuis seulement les années 80 des signes de ralentissements<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> « Le grand Maghreb et l'Europe, enjeux et perspectives » par Bichara Khader, Publisud – Quorum – Cermac, 1992, page 147.

<sup>10</sup> Voir de madame Claire SPENCER « The Maghreb in the 1990s », revue ADELPHI paper n° 274.

Le Maghreb effectue donc visiblement sa transition entre le régime traditionnel dit « d'équilibre démographique à mortalité et fécondité fortes » et le régime moderne dit « d'équilibre à mortalité et fécondité basses »<sup>11</sup>.

Pour se recentrer sur le Maghreb, les chiffres démographiques de base sont les suivants : La population du Maghreb a doublé en 27 ans, passant de 22,6 millions en 1953 à 45,2 en 1980 et 74,4 millions en 2000. Elle atteindra probablement les 100 millions aux alentours de 2025. De ce croît démographique sans précédent, il résulte que la structure de la population réserve une large place à la classe d'âge 0 – 15 ans (48 à 50 % !). Le Maroc et la Tunisie ont un taux de natalité de 26 ‰, alors qu'en Algérie il dépasse les 30‰. La natalité est donc demeurée forte en Algérie. A l'inverse, en Tunisie, la limitation de la fécondité, facilitée par la promulgation d'un statut de la femme, a commencé dès les débuts de l'indépendance. Le ralentissement du croît démographique a commencé voici 20 ans, mais il ne produira ses effets sensibles qu'à partir des années 2025.

Il n'est pas inintéressant de procéder à quelques comparaisons avec la rive nord de la méditerranée occidentale. Rapportée à la population de l'Europe latine, elle devrait en représenter les deux tiers en 2025. Partant d'une base arrêtée en 1980, le multiplicateur en 2000 est de 1,08 pour la rive Nord contre 1,59 pour la rive Sud. Il sera respectivement de 1,64 contre 2,32 en 2025<sup>12</sup>. Les effectifs de la rive Nord (Espagne, France, Italie, Grèce et ex Yougoslavie) sont de 194 millions en 2000 et seront 199 millions en 2025. Ils seront respectivement de 226 et 329 pour la rive Sud (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte, Syrie et Turquie)<sup>13</sup>.

Dans l'immédiat, s'il est vrai « qu'il n'est de richesse que d'Hommes », cette expansion démographique pose problème dans la mesure où elle ne s'accompagne pas d'une expansion similaire de la richesse économique. C'est la raison pour laquelle, les dirigeants ont partout mis en place et parfois fort tôt, comme en Tunisie, un système de planning familial. Par

---

<sup>11</sup> Voir J.C CHESNAIS : « la transition démographique. Etapes, forme, implications économiques, PUF, Paris, 1986.

<sup>12</sup> Source : Nations-Unies, Plan Bleu, cité dans « Le grand Maghreb et l'Europe, enjeux et perspectives » par Bichara Khader, Publisud – Quorum – Cermac, 1992.

<sup>13</sup> Source : Nations-Unies, Plan Bleu, cité dans « Le grand Maghreb et l'Europe, enjeux et perspectives » par Bichara Khader, Publisud – Quorum – Cermac, 1992, page 145.

ailleurs, la réduction du croît démographique est d'autant plus nécessaire selon les experts que les flux migratoires se tarissent :

#### 1.1.3.2 Des mouvements migratoires actuellement limités

Jusqu'au début des années 70, une partie de la main d'œuvre pouvait s'expatrier vers l'Europe et singulièrement vers la France. Par la suite, le relais fut assuré jusqu'en 1986 par les pays du Golfe dopés par la rente pétrolière. Mais depuis la dernière décennie, les frontières se sont fermées, ce qui contribue à accroître les tensions sociales internes, elles-mêmes exacerbées par les difficultés économiques, (voir infra). A titre d'exemple, en Algérie, le chômage qui touche 2,3 millions de personnes concerne près de 30 % de la population active et surtout 60 à 70 % des jeunes<sup>14</sup>.

#### 1.1.3.3 Des populations homogènes

Autre caractéristique notable, le Maghreb est composé de populations relativement homogènes, totalement ou presque islamisées, de religion sunnite d'une part et arabisées d'autre part.

Toutefois, les tendances à l'unité maghrébine sont contrebalancées par les forces nationalistes propres à chacun des Etats et par la présence de minorités certes islamisées, mais berbères, nombreuses au Maroc et en Algérie. Par ailleurs, l'islam au-delà de tout intégrisme, ne constitue pas, loin s'en faut, le critère essentiel de vues communes, tant au plan politique qu'économique (cf. infra les contentieux territoriaux, paragraphe 1.2.1.1.3.1.1 et la question de la gestion de l'islamisme au paragraphe 1.2.2.1.5).

Le Maghreb s'intègre ainsi dans une aire culturelle originale qui lui donne une identité qui se veut communautaire : communauté du monde arabe et plus largement encore communauté du monde musulman. Il y a là un facteur déterminant dans la manière dont les peuples du Maghreb se représentent et construisent leur identité, notamment vis à vis des puissances occidentales.

---

<sup>14</sup> Chiffres cités par monsieur François LONCLE rapporteur de la mission effectuée par une délégation de la commission des affaires étrangères en Algérie du 19 au 23 juillet 1998, Rapport d'information n° 1141, les documents d'information de l'Assemblée Nationale.

#### 1.1.3.4 Quelles sont les conséquences du facteur humain ?

Elles sont évidemment multiples selon le point de vue que l'on souhaite privilégier (social, économique, culturel...). Pour s'en tenir à un strict point de vue géopolitique constatons simplement qu'un rapide survol des chiffres indique que le centre de gravité des populations de part et d'autres de la méditerranée occidentale est en train de basculer. « Ce basculement, écrivent Agnès CHEVALIER et Véronique KESSLER, a de telles implications que toutes les formes de coopération sont à développer entre les deux ensembles de population<sup>15</sup> ». A quoi l'on pourrait ajouter sans que cela contredise le propos, que toutes les formes de coopération internes au Maghreb sont également à rechercher et à développer.

#### 1.1.4 Des économies fragiles et insuffisamment modernisées

Les jugements sur le développement économique au Maghreb ont sensiblement évolués selon les décennies. A propos des années 70, on a pu parler d'économie en voie de croissance dépendante, tandis qu'on évoquait plutôt une économie en voie d'ajustement au cours des années 80. Aujourd'hui, l'optimisme est retombé. Le jugement est plus mesuré et l'on peut écrire avec monsieur Zakya DAOUD<sup>16</sup>, que « le décollage du Maghreb s'avère plus pénible qu'on pouvait l'espérer ». D'un côté, on assiste à la conjonction des programmes d'ajustements structurels, du désengagement social des Etats, de la mauvaise répartition des richesses et de la croissance démographique (voir infra), de l'autre force est de constater que les structures du secteur privé sont encore très fragiles et insuffisantes pour parer correctement aux carences de l'Etat.

##### 1.1.4.1 Une agriculture marquée d'archaïsmes

La céréaliculture par exemple, est très dépendante des conditions pluviométriques. La prévision du niveau des récoltes est donc très aléatoire. On ne peut s'empêcher de songer à la phrase que l'on prête au maréchal Lyautey : « Au Maroc, gouverner c'est pleuvoir ! », pour réaliser que peu de progrès ont été fait dans le domaine de l'irrigation. Pire encore il y a eu

---

<sup>15</sup> Agnès Chevalier et Véronique KESSLER : « Contrastes démographiques et croissance économiques : les défis à relever », communication à la rencontre de GREDOS IV, Grenade, 5-9 février 1990.

<sup>16</sup> Voir l'année stratégique 2001, sous la direction de Pascal BONIFACE, édition Michalon, 2000, page 454.

dans certains secteurs une régression : le blé et l'orge ne sont plus produits en quantité suffisante pour nourrir les populations<sup>17</sup>. Ces pays se trouvent ainsi placés sous dépendance alimentaire, alors même que le taux de la population active employée dans le secteur primaire reste très élevé : 36 % en Tunisie, 18 % en Algérie et 39 % au Maroc. Cependant, si l'Algérie, déstructurée par d'incessants remaniements fonciers est dans la situation la plus grave, ses deux voisins ont au moins pu créer un secteur agricole « moderne ».

#### 1.1.4.2 La dépendance vis à vis des exportations

Globalement, le Maghreb dépend pour les deux tiers des exportations de produits miniers et d'hydrocarbures. L'Algérie représente un cas extrême dans la mesure où pétrole et gaz naturel représentent 97% des recettes d'exportation ! A l'opposé, c'est la Tunisie qui dispose de l'économie la plus diversifiée. Elle est donc de ce point de vue le pays le moins dépendant de l'extérieur.

#### 1.1.4.3 La charge de la dette

La dette extérieure de ces Etats représente à la fois une charge financière énorme et un facteur de dépendance vis à vis des instances internationales. Les chiffres bruts pour l'année 2000 sont les suivants :

Tunisie : 11 300 millions de dollars

Maroc : 19 200 millions de dollars

Algérie : 30 000 millions de dollars<sup>18</sup>.

Le FMI et la Banque mondiale sont intervenus dans chacun de ces trois Etats et les dettes ont été ré-échelonnées au fur et à mesure de l'adoption de plans d'ajustement et des choix d'économie libérale (privatisation et ouverture à la concurrence mondiale notamment). Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont donc été placés à tour de rôle sous la tutelle financière des organismes internationaux, le Maroc de 1983 à 1992, la Tunisie de 1987 à 1994 et l'Algérie de 1994 à 1998.

---

<sup>17</sup> Maryse FABRIES-VERFAILLIES : « L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial, collection major chez PUF, 1998.

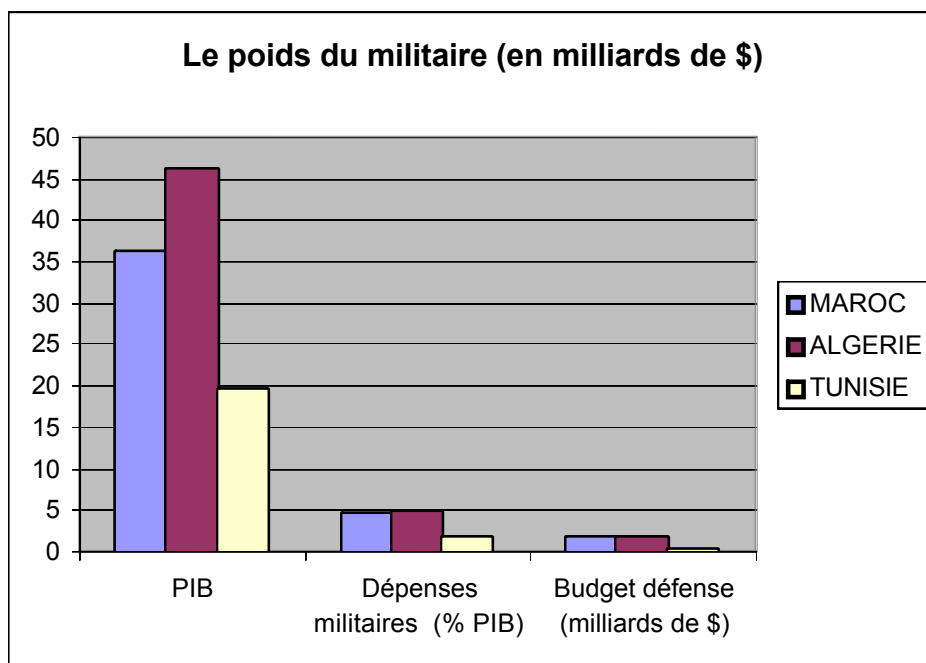
<sup>18</sup> Source : l'année stratégique 2001, sous la direction de Pascal BONIFACE, édition Michalon, 2000.

#### 1.1.4.4 La faiblesse des structures privées

Les trois pays du Maghreb ont opté aujourd'hui pour une économie libérale et mis en œuvre un programme soutenu de privatisation qui concerne les entreprises les plus importantes. Il n'en demeure pas moins que les investissements des firmes locales restent trop faibles et sont souvent le fait de firmes étrangères et notamment européennes. Par ailleurs, les services offerts aux entreprises (gestion, finances, banques, assurance) sont insuffisants en nombre comme en qualité. La marge de manœuvre de l'Etat sur ce plan est d'autant moins grande que la ponction militaire est élevée.

#### 1.1.4.5 Le poids des budgets militaires

Tableau n°1



On notera à ce stade que dans une région sommes toutes peu menacée, le prélèvement effectué sur le PIB (un peu moins de 5%) au profit des budgets militaires, à l'exception de la

Tunisie, est important. Il s'explique en partie par la place particulière qu'occupe l'armée au plan interne et par le rôle qu'elle a tenu lors des indépendances<sup>19</sup>.

#### 1.1.5 Conclusion

Comment apprécier ces données communes ? Quelle est leur valeur intégrative ? Ces éléments, pris indépendamment les uns des autres, ne constituent bien évidemment pas tous nécessairement des atouts pour une construction régionale. Ce qui est frappant en revanche, c'est qu'ils forment une communauté de préoccupations pour chacun de ces trois Etats. A cet égard ils sont susceptibles de provoquer une dynamique commune, tendue vers la résolution de problèmes communs. Tel était apparemment le but poursuivi lors de la création de l'Union du Maghreb Arabe, union qui a rassemblé à l'issue du sommet de Marrakech le 17 février 1989 les Etats du grand Maghreb au sein d'une organisation régionale et qu'il convient d'analyser.

## 1.2 2<sup>ème</sup> SOUS-PARTIE :

### DU MYTHE DE L'UNITE AU PASSAGE A L'ACTE

A partir de quelle communauté de vue peut-on bâtir une structure pour gérer une communauté de préoccupations ? Il y a dans le désir d'unir les pays du Maghreb une question obscure dont la réponse n'est jamais complètement explicitée : De quoi parle-t-on au juste ? Du Maghreb des peuples ou de celui des Etats ?

La réponse à ces questions comprend un paradoxe et une incertitude. Le paradoxe est que la volonté commune de lutter contre le colonisateur a forgé deux « idéologies » contradictoires : L'unité maghrébine et le nationalisme. L'incertitude tient à ce que cette unité tant désirée n'est pas précisée. S'agit-il de l'unité des Etats ou des peuples<sup>20</sup>? Cette question théorique en apparence commande, plus qu'il n'y paraît, le processus politique de l'unité.

---

<sup>19</sup> Voir l'article de monsieur Jean-François DAGUZAN dans la revue Confluences Méditerranée : « Armée et pouvoir » n° 29 – printemps 1999.

<sup>20</sup> Voir sur cette notion l'ouvrage « Menaces en Méditerranée » de messieurs Claude NIGOUL et Maurice TORRELLI, fondation pour les études de défense nationale, 1987.

Les tenants de l'unité des peuples : Cette thèse est essentiellement le fait de la Libye. Dans la vision libyenne, cette unité est sans frontières et annonce la grande unité à venir du peuple arabe. Le Maghreb des peuples, version libyenne, est donc pan-arabe et même pan-islamiste. Dans la vision algérienne, cette unité est marquée par les choix idéologiques posés lors de l'accession à l'indépendance de ce pays : unité certes, mais dans le respect de l'intangibilité des frontières (Tindouf et le sud du Sahara doivent être protégée de la convoitise du colonel Kadhafi !) et du droit des peuples à disposer d'eux mêmes (ce qui justifiait en son temps le soutien apporté au front Polisario par l'Algérie).

Les tenants de l'unité par les Etats : L'idée du Maghreb des Etats est défendue par le Maroc qui, notamment pour des raisons qui tiennent à sa longue histoire, n'envisage pas que soit portée atteinte à son intégrité territoriale. Elle a enfin également été défendue par la Tunisie, qui, consciente de sa faiblesse et de sa vulnérabilité, était davantage portée vers des solutions classiques de type « fédérative ou confédérative ».

Partant d'un tel flou théorique, il était logique que les premières tentatives d'unité ne se révèlent pas parfaitement concluantes. C'est ce que l'on tentera de mettre en lumière au travers de la tentative de création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et du bref épisode du traité de Djerba de 1974.

## 1.2.1 Un mythe qui peine à s'incarner

### 1.2.1.1 Un premier exemple : L'Union du Maghreb Arabe.

L'idée de construire un grand Maghreb arabe remonte à la réunion de Tanger qui, le 7 avril 1958, a regroupé les partis politiques des pays qui ont mené la lutte contre l'occupation coloniale. Il s'en est suivi une période tout à fait marquante pour les peuples marocains et tunisiens qui venaient de recouvrer leur indépendance. Quant au peuple algérien, il assistait visiblement à quelque chose de révolutionnaire, de nature à stimuler les énergies des combattants.

Cependant, si les espoirs populaires étaient immenses, nourri par une aspiration à une réelle et sincère solidarité, la construction unitaire longtemps rêvée ne s'est toutefois pas réalisée sur

le champ. En effet, la naissance et la consolidation des jeunes États-Nations est passée avant l'unité. En ce sens le paradoxe que nous avons relevé aura rapidement été tranché. Et corollaire du nationalisme, de nombreux conflits notamment frontaliers ont émaillé les relations inter maghrébines, le plus violent et le plus récent étant l'affaire du Sahara espagnol.

C'est donc tardivement et à la suite d'un accord tacite entre l'Algérie et le Maroc, mettant entre parenthèse le conflit du Sahara espagnol, que l'Union du Maghreb Arabe a pu voir le jour en 1989. Elle relance un projet ancien, donne corps à une vision chère aux peuples du Maghreb, et répond dans le même temps apparemment à une problématique moderne : un ensemble maghrébin homogène et pacifié présenterait en effet un double intérêt géopolitique et économique :

Sur le plan démographique, le Grand Maghreb est peuplé de 200 millions d'habitants environ ; uni, ce serait donc une grande entité. Sur le plan économique, il faut songer aux capacités de productions immenses et à des richesses de sous-sol prometteuses ! En Méditerranée et notamment dans la relation avec l'Europe, il constituerait un partenaire écouté et un facteur déterminant pour la paix et la stabilité de cette région. Au sein du monde arabe, il aurait valeur d'exemple et pourrait user de son poids politique et de ses capacités pour aider la nation arabe à transcender ses divergences. Enfin, vis-à-vis de l'Afrique et du Tiers Monde en général, le Maghreb uni appuierait la revendication des peuples de l'hémisphère sud pour un ordre mondial plus juste. Ce sont ces facteurs qui ont été mis en avant pour justifier devant l'opinion publique une dynamique tendant à la création de l'unité maghrébine arabe.

#### 1.2.1.1.1 Sa création

L'Union du Maghreb Arabe a été créée à l'issue du sommet de Marrakech au Maroc, qui s'est tenu le 17 février 1989, à la suite d'une décision concertée des chefs d'Etat algérien, libyens, marocains, mauritaniens et tunisiens. En six mois, le Traité de l'UMA a été bâti, opérant une tentative de synthèse entre des visions nationales contrastées. Ce traité poursuivait six objectifs :

- renforcer les relations fraternelles unissant les Etats membres et leurs peuples;
- réaliser le progrès et la prospérité de leurs sociétés et défendre leurs droits;
- participer au maintien de la paix fondée sur la justice et l'équité;
- adopter une politique commune dans les différents domaines;

- œuvrer progressivement à assurer entre les Etats maghrébins la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux ;
- ébaucher une défense commune<sup>21</sup>

#### 1.2.1.1.2 Son organisation

L'Union s'est dotée d'institutions internes lui permettant de fonctionner démocratiquement. Elles sont calquées sur le modèle européen, prouvant s'il en était besoin la force d'attractivité de l'Europe. En outre, des conventions relatives à la coopération culturelle, à la reconnaissance réciproque des permis de conduire, à la coopération juridique et judiciaire ont été signées.

Les institutions reposent sur le Conseil des chefs d'Etat ou Conseil présidentiel, doté d'une présidence apparemment annuelle et sur le Conseil des ministres des Affaires étrangères. A coté de cette représentation des exécutifs, figurent une expression des élus nationaux au travers du Conseil consultatif ou Parlement, composé de vingt membres choisis par chacune des représentations nationales. Il n'a toutefois été réuni que deux fois en douze ans.

Quel bilan tirer de cette expérience après 12 ans ? Les observateurs se plaisent à souligner l'échec de l'UMA<sup>22</sup>. A la décharge de ceux qui l'ont porté sur les fonds baptismaux, il faut reconnaître qu'il a été très difficile pour une génération engagée dans l'avènement de l'idée nationale de dépasser soudainement ce cadre afin de mettre en œuvre un concept supranational. Par comparaison, l'union européenne ne s'est d'ailleurs pas réalisée en 12 ans. Il aura même fallu attendre 40 ans pour qu'elle se dote d'une monnaie commune ! Mais il faut reconnaître que cette initiative d'union au Maghreb n'a pas répondu aux espoirs des peuples de la région.

Depuis son existence très peu de projets concrets et crédibles ont vu le jour. Dans le domaine énergétique, néanmoins l'UMA a permis de relancer le projet de gazoduc vers l'Espagne via le Maroc. Après une tentative en 1990 dans le sens de l'harmonisation, la défense et la politique extérieure sont bien vite rentrées dans le giron du domaine de souveraineté relevant

---

<sup>21</sup> Cf. l'article 14 du traité de l'Union du Maghreb Arabe, qui fait de toute agression contre l'un des membres une agression contre tous les autres.

<sup>22</sup> Voir article de Jean-Pierre TUQUOI dans « Dossiers & Documents » du journal Le Monde de décembre 1999 n°282 : « Les nouvelles aires géopolitiques ».

de chaque Etat. Les Maghrébins ont vécu la guerre du Golfe en ordre dispersé. Plus encore, l'échéancier de la construction de l'union n'a pas été tenu, loin s'en faut : En 1991, le sommet de Ras Lanouf avait prévu l'institution d'une zone de libre-échange avant fin 1992, la création d'une union douanière avant 1995 et d'un marché commun en 2000. Celles-ci sont à peine entamées. La seule avancée en ce domaine est la franchise des droits de douane au profit des produits maghrébins. Les causes ayant freiné cette ambitieuse construction sont multiples. Il convient de les examiner plus en détail, notamment pour mettre en lumière l'existence de facteurs de désintégration au Maghreb.

1.2.1.1.3 L'échec de l'UMA et les raisons apparentes de cet échec :

1.2.1.1.3.1 Le contentieux territorial

Selon madame Nicole GRIMAUD, le problème du Sahara occidental a toujours été un facteur de division et d'incompréhension. Il n'y a pas de volonté politique commune pour surmonter les contradictions et pour réduire les différences. Le premier contentieux, qui explique l'échec de l'UMA, est donc d'origine territoriale. Il prend racine dans la partition des zones désertiques par la France, à Tanger, en 1958. La France, intéressée, lors du découpage du Sahara et de son partage entre l'Algérie le Maroc et la Tunisie, a fortement avantage l'Algérie. Elle pensait en effet pouvoir conserver l'Algérie, tandis qu'elle perdait ses protectorats.

Par ailleurs, pour les Arabes, l'allégeance se rend au souverain, sans notion de territoire (l'allégeance est personnelle et non territoriale comme dans un pays de droit romain). Or le Maroc a été longtemps faible et incapable d'assurer la sécurité du désert, alors que l'Algérie était forte de la puissance française. De la sorte, ce sont les compagnies sahariennes, organisées par la France, qui ont réglé alors toute la police sud-saharienne. Le Maroc a donc été désavantagé, car incapable d'assurer la sécurité dans le désert et c'est l'Algérie qui hérite en 1962 de tous ces territoires, sur lesquels elle n'a pourtant pas de droits particuliers.

Plusieurs incidents vont aggraver les tensions entre le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Tout d'abord, durant la guerre d'Algérie. Ainsi, les Tunisiens et les Marocains afficheront une solidarité avec les mouvements indépendantistes, qui ne se concrétisera toutefois par aucune action militaire ou politique, car ces deux Etats ont besoin de la France pour se développer. les Marocains, en quête de stabilité intérieure, ont tenté d'interdire les trafics d'armes sur leur

territoire, pénalisant ainsi le FLN. Ce manque d'engagement de la part de pays frères sera vivement ressenti par les Algériens. Par la suite, durant la guerre, les Algériens s'engageront à revoir le tracé des frontières, dès l'indépendance acquise. Pourtant, face à la richesse potentielle que représentent les gisements pétroliers, ils vont revenir sur leur promesse, arguant qu'ils ont arraché le territoire à la France et qu'il leur revient donc de droit. Il y a donc en définitive de grosses difficultés pour régler les contentieux territoriaux. Un accord sur les frontières a été signé en 1973, le bornage a été terminé en 1993<sup>23</sup>. Les positions respectives du Royaume du Maroc et de l'Algérie lors du conflit du Sahara occidental opposant le Royaume chérifien et le Front Polisario trouvent leurs explications dans ses problèmes frontaliers hérités du passé colonial. »<sup>24</sup>.

Aujourd'hui, dernier avatar de ce contentieux, en raison de la crise algérienne, la frontière algéro-marocaine est fermée, ce qui freine bien évidemment les échanges économiques et les projets de coopération envisagés dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe.

#### 1.2.1.1.3.2 Le contentieux politique

Depuis le début des années 80 on note aussi l'absence d'une stratégie commune pour désamorcer la montée des crises de société. Le cadre juridico-institutionnel de l'UMA n'a pas servi à l'élaboration d'une stratégie commune, ni dans le domaine de la lutte contre l'islamisme, ni dans celui de la résolution des difficultés économiques et sociales, pour des raisons que nous analyserons ci-après.

#### 1.2.1.2 Un second exemple d'unité manquée: l'étonnant traité de fusion entre la Tunisie et la Libye de 1974

Le 12 janvier 1974, Tunis et Tripoli signent un étonnant traité de fusion, qui n'entrera cependant jamais en vigueur. Abusé ou trompé par son ministre des affaires étrangères M. Masmoudi, le président Bourguiba le démet aussitôt de ses fonctions et décline l'application du traité, ce qui altèrera pendant plusieurs années les relations entre les deux Etats.

---

<sup>23</sup> Source : étude dirigée par madame Nicole Grimaud consacré au Maghreb, CID, 6<sup>ème</sup> promotion.

<sup>24</sup> Cité d'après les commentaires de madame GRIMAUD, dans : Mémoire d'étude dirigée par madame Nicole Grimaud consacré au Maghreb, CID, 6<sup>ème</sup> promotion.

Cet épisode presque anecdotique ou tout au moins sans incidence sur la construction ultérieure du Maghreb illustre de manière éclatante l'échec du « Maghreb des peuples », vision trop pétrie d'idéologie et d'idéalisme.

#### 1.2.2 Les facteurs de désintégration comme causes profondes de l'échec de l'UMA.

Au delà de ces deux raisons et de leur pertinence propre, il faut rechercher des causes plus profondes, des causes, pour reprendre les termes employés par Maryse FABRIES-VERAFILLIE<sup>25</sup>, de désintégration. Il existerait des difficultés, comme inscrites dans la longue durée, dont la résolution serait la condition nécessaire à défaut d'être suffisante, de l'émergence d'une véritable union au Maghreb. Nous reprenons ici la classification opérée par madame FABRIES-VERFAILLIE dans son ouvrage précité, qui distingue d'une part les facteurs de désintégration internes et d'autre part les facteurs de désintégration extérieurs.

##### 1.2.2.1 Les facteurs de désintégration internes

###### 1.2.2.1.1 Les minorités

Les minorités auxquelles on pense ici ne sont pas seulement ethniques (arabes / berbères ou kabyles). Au sein de la communauté sunnite elle-même, le premier clivage est linguistique entre ceux qui maîtrisent la culture savante de l'arabe écrit (arabe du Coran ou arabe littéral), ceux qui dominent l'arabe littéraire, notamment celui des médias et les autres qui utilisent l'arabe dialectal. Les minorités berbères ont conservé leur langue, l'une des plus anciennes du bassin méditerranéen.

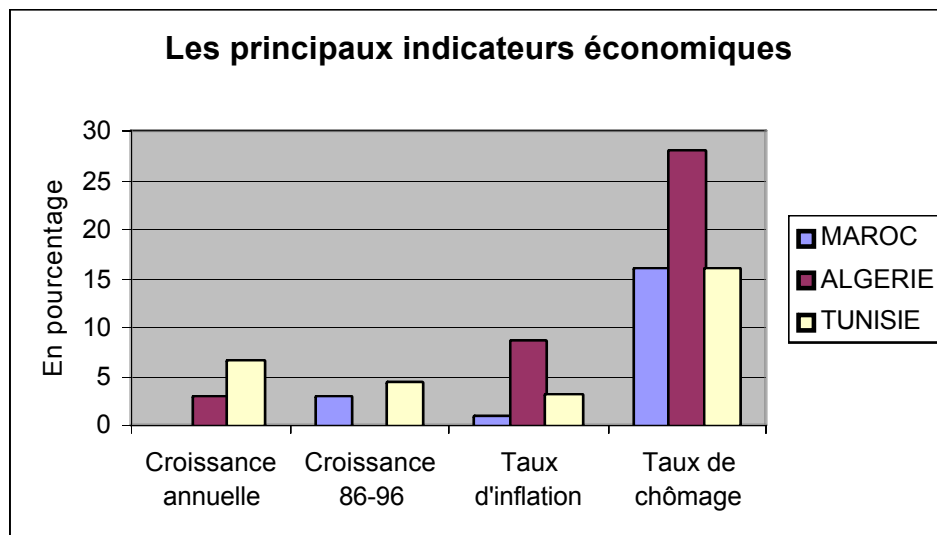
###### 1.2.2.1.2 La diversité des développements économiques

Tableau n° 2 : Comparaisons économiques<sup>26</sup>

---

<sup>25</sup> Maryse FABRIES-VERFAILLIES : « L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial, collection major chez PUF, 1998.

<sup>26</sup> Source : l'année stratégique 2001, sous la direction de Pascal BONIFACE, édition Michalon, 2000.



L'observation simple de ce tableau permet de repérer deux tendances analysées par ailleurs avec force détail par les observateurs, à savoir d'une part l'impact de la guerre civile en Algérie depuis 1986<sup>27</sup>, tant du point de vue de la croissance que de l'inflation ou du chômage et d'autre part la bonne tenue de l'économie tunisienne<sup>28</sup>. Entre une économie algérienne essentiellement rentière, une économie tunisienne déjà bien avancée sur la voie de la diversification et une économie marocaine qui poursuit la modernisation dans le respect de l'orthodoxie imposée par les organismes financiers internationaux, les forces paraissent davantage centrifuges que centripètes. A cela s'ajoute l'inégale possession des richesses. La répartition, notamment des hydrocarbures pose une ligne de démarcation entre l'Algérie et les deux autres Etats : C'est un peu comme si l'absence de cette rente stimulait l'imagination des dirigeants marocains et tunisien pour pousser leur pays vers l'ouverture internationale et la diversification des débouchés. A l'inverse, l'Algérie se trouvant dans une situation apparemment plus confortable, n'est pas incitée à progresser dans la voie de la réforme de ses

<sup>27</sup> Zakya DAOUD dans l'année stratégique 2001, sous la direction de Pascal BONIFACE, édition Michalon, 2000, p 449.

<sup>28</sup> Michel CAMAU : « D'une République à l'autre, Refondation politique et aléas de la transition libérale » Monde arabe, Maghreb-Machrek n°157, numéro spécial consacré à la Tunisie.

structures économiques et politiques, surtout lorsque les cours du brut sont à la hausse. De ce point de vue là, il faut reconnaître qu'historiquement la perception d'une rente est plus sur le long terme un handicap qu'un atout<sup>29</sup>. L'inégale possession des richesses ne concerne pas que la comparaison des Etats entre eux. Elle s'étend également aux populations de ces Etats. L'exemple du Maroc est représentatif ; seuls 8 % de la population ont des revenus supérieurs à 4 000 francs et 60 % sont analphabètes<sup>30</sup>.

Ce qui ressort de ces mises en perspective, c'est qu'elles mettent en évidence des stratégies divergentes, qui s'enracinent peut-être dans l'inachèvement du processus de construction nationale.

#### 1.2.2.1.3 L'inachèvement du processus de construction nationale

A la fin des années 80, les pays du Maghreb paraissaient s'engager dans la voie de l'ouverture politique avec l'arrivée au pouvoir du général Zine el Abidine Ben ALI en Tunisie, la fin de l'Etat-FLN en Algérie à la suite des émeutes d'octobre 88. Seul, le Maroc faisait exception à la règle, englué dans une guerre des sables contre le front Polisario entachée de nombreuses violations des droits de l'homme<sup>31</sup>. Dix ans plus tard, le paysage est inversé. L'Algérie a basculé dans une guerre civile dont le bilan avoisine les 80 000 morts<sup>32</sup>, la Tunisie dérive vers un régime autoritaire susceptible de créer les conditions d'une contestation violente<sup>33</sup> et c'est au Maroc qu'apparaissent des signes de vitalité démocratique au travers du choix du roi Hassan II en faveur d'une alternance politique !

Dix années auraient donc été perdues<sup>34</sup>, en Algérie, comme en Tunisie et à un degré moindre au Maroc. L'une des explications, serait que le Maghreb reste encore très fortement marqué

---

<sup>29</sup> L'exemple historique du lent déclin de l'Espagne après la conquête du nouveau monde est très significatif.

<sup>30</sup> Voir l'article de Luiz MARTINEZ : « Maghreb, une décennie perdue », revue Politique Internationale, 1999.

<sup>31</sup> Idem

<sup>32</sup> Idem

<sup>33</sup> Voir l'article de Bruno CALLIES de SALIES : « Les deux visages de la dictature en Tunisie » dans le Monde Diplomatique d'octobre 1999.

<sup>34</sup> Luiz MARTINEZ : « Maghreb, une décennie perdue », revue Politique Internationale, 1999.

par la dimension néo-patrimonial de ses structures étatiques. Ce concept qui vise à qualifier l'Etat au Maghreb a été développé à partir des quatre critères suivants<sup>35</sup> :

- 1 – l'étatisation de la société ;
- 2 – la privatisation de l'Etat ;
- 3 – la clientélisation de la société
- 4 – le recours à une imagerie paternaliste de la relation politique<sup>36</sup>.

Les auteurs discutent de la question de savoir si le néo-patrimonialisme est une phase transitoire de développement de ces Etats ou s'il constitue une forme durable de « despotisme oriental » selon l'expression de Jean-François DAGUZAN. Quoiqu'il en soit, c'est bien cette situation, temporaire ou non, qui conduit l'opinion publique, muselée par un système policier qui implique au sein même de la population des attitudes d'auto surveillance et de délation, à engager une critique aiguë de l'Etat. Cette critique naît également et il est important de le noter au sein de populations de plus en plus jeunes, qui sont aussi de plus en plus imperméables à la légitimité historique des dirigeants politiques. La crise politique au Maghreb est en ce sens une crise de la légitimité politique, qui si elle s'exprime avec une tragique évidence en Algérie et à un degré moindre en Tunisie, demeure latente au Maroc.

Comme le note Bertrand BADIE, « Des assauts répétés, sans cesse plus mobilisateurs et plus légitimes portés contre l'Etat, ce dernier en sort affaibli, délégitimé, accablé, mais il demeure et résiste cependant sous une forme qui, de surcroît, l'expose davantage comme la caricature de lui-même »<sup>37</sup>. L'une des conséquences majeures de cette réalité au cours de ces quinze dernières années est bien, comme l'indique Jean-François DAGUZAN que la mosquée est devenue un des meilleurs porte voix<sup>38</sup> de la critique. Avec la montée de l'islamisme, c'est à la progression au sein d'une spirale tragique que l'on a assisté. En effet, l'attitude de l'Etat crispé sur son fonctionnement néo-patrimonial a généré une critique féroce qui a pu trouver sa

---

<sup>35</sup> Jean-François DAGUZAN dans la revue *Confluences Méditerranée* : « Armée et pouvoir » n° 29 – printemps 1999, p 21.

<sup>36</sup> Voir FLORY, KORANY, MANTRAN, CAMAU et AGATE : « Les régimes politiques arabes, PUF, ouvrage cité par Jean-François DAGUZAN, « Les armées en politique : des trajectoire divergentes », *Confluences Méditerranée* n° 29 – printemps 1999.

<sup>37</sup> Jean-François DAGUZAN, « Les armées en politique : des trajectoire divergentes », *Confluences Méditerranée* n° 29 – printemps 1999.

<sup>38</sup> Idem

légitimité dans l'Islam, mais inversement c'est aussi l'émergence des mouvements islamistes qui a sonné le glas ou le report des processus de démocratisation au Maghreb.

#### 1.2.2.1.4 La montée de l'islamisme

Luiz MARTINEZ le note<sup>39</sup>, les causes du succès de l'islamisme sont bien connues : dégradation des conditions économiques et sociales, chômage des diplômés du aux contradictions des politiques d'arabisation et généralisation de la corruption. Evidemment ces causes sont générales et s'appliquent avec des nuances diverses selon qu'il s'agit du Maroc, de la Tunisie ou de l'Algérie. Quoiqu'il en soit, les réponses apportées par chacun de ces trois Etats à la question de l'islamisme ont été relativement différentes : coup d'arrêt en Tunisie, dérive et plongée dans la guerre civile en Algérie et enfin danger contenu au Maroc. Le traitement de la montée islamiste illustre donc bien les divergences d'approche entre les trois Etats.

L'Algérie et la Tunisie se rejoignent aujourd'hui dans la répression de leurs mouvements islamistes, alors même que le mouvement tunisien, le Nadha était parvenu au dire des observateurs à représenter une alternative crédible au parti au pouvoir. En fait, c'est le radicalisme du FIS algérien et sa victoire qui a provoqué un retournement d'attitude du président Ben ALI. On peut même dire avec Claire SPENCER<sup>40</sup> que c'est l'approche initiale d'Alger, qualifiée de « laissez faire », qui a entachée les relations algéro-tunisienne. En revanche, l'avantage de la situation du Maroc tient au fait que le roi, Imam, commandeur des croyants et chérif (nom que l'on donne aux lointains descendants du Prophète) peut contrôler de l'intérieur les structures religieuses. Dans ces conditions, un appui marqué à l'islam traditionnel comme par exemple la construction de la mosquée de Casablanca est allé de pair avec la surveillance étroite des lieux de culte et de formation religieuse. Le roi a installé un Haut Conseil des oulémas (docteurs de la Shariah) et créé des fonctionnaires dans chaque province chargés de contrôler les mosquées et les imams<sup>41</sup>. Selon certains<sup>42</sup>, le résultat semble

---

<sup>39</sup> Luiz MARTINEZ : « Maghreb, une décennie perdue », revue Politique Internationale, 1999.

<sup>40</sup> Voir de madame Claire SPENCER « The Maghreb in the 1990s », revue ADELPHI paper n° 274, page 50.

<sup>41</sup> Daniel J. GRANGE : « La monarchie chérifienne, jeux de pouvoirs et pouvoir du temps », Revue Géopolitique n°57, printemps 1997.

<sup>42</sup> Idem

probant, même après la disparition du roi Hassan II et l'islamisme radical paraît l'avoir cédé à un islamisme plus modéré et moins contestataire sur le plan politique. Pour d'autres<sup>43</sup>, ces mesures ne suffisent pas à mettre le régime à l'abri de l'effervescence islamiste, car le pays n'est pas sorti de la crise : chômage des jeunes, extrême pauvreté d'une partie de la paysannerie, inégalités sociales criantes, pratiques de prévarication, de concussion et de corruption et développement de l'économie parallèle liée au commerce du Haschich.

Ce qui est remarquable du point de vue qui est le notre, c'est que sur une base commune et homogène, celle de l'islamisation des populations du Maghreb (cf. supra paragraphe 1.1.3.3.) la « gestion » du phénomène islamiste s'est révélée être plus un facteur de désintégration de l'unité qu'un élément fédérateur, peut-être du fait de l'absence de concertation intergouvernementale dans l'enceinte de l'UMA, certainement aussi, du fait de l'absence de volonté d'aborder en commun ce problème.

#### 1.2.2.2 Les facteurs externes

Les facteurs que l'on appellera « externes », le sont en ce sens qu'ils sont importés du modèle occidental, notamment en raison du fort passé colonial de cette région. Ils ont contribué à ce qu'il y ait en définitive plus de liens Nord/Sud que de liens intra maghrébins et ce point pèse d'un grand poids dans la question d'une possible intégration régionale. Avec madame Maryse FABRIES-VERFAILLIE, nous relèverons trois facteurs externes<sup>44</sup> :

##### 1.2.2.2.1 Les déséquilibres des flux commerciaux

Ils se font comme nous l'avons vu précédemment essentiellement avec l'Union européenne et accessoirement avec les Etats-Unis. Ceci est évidemment logique puisqu'il s'agit d'échanger des matières premières contre des produits manufacturés. Plus grave toutefois, le système libéral mondialisé met à mal les structures traditionnelles d'organisation de la société et des Etats. Ces économies se caractérisent par des structures qui semblent particulièrement mal adaptées aux conditions de la globalisation et de la nouvelle donne en matière de spécialisation<sup>45</sup>. Sous l'effet de l'intervention des organismes internationaux de financement

---

<sup>43</sup> Abderrahim LAMCHICHI : « Le Maghreb face à l'islamisme », L'Harmattan, 1997.

<sup>44</sup> Maryse FABRIES-VERFAILLIES : « L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial, collection major chez PUF, 1998.

<sup>45</sup> Bertrand BELLON & Ridha GOUIA, « la polarisation des investissements directs étrangers dans l'espace méditerranéen » in BELLON et GOUIA (coordinateurs), Investissements directs

(cf. supra paragraphe 1.1.4.3), des efforts ont été entrepris essentiellement pour libéraliser les économies, démanteler les barrières douanières, corriger des taux de changes irréalistes, supprimer les subventions aux produits de consommation courante et privatiser des secteurs entiers de l'économie publique<sup>46</sup>. Ces politiques n'ont que partiellement porté leurs fruits. Leur impact est en revanche retombé sur les couches les plus pauvres de la population fournissant ainsi un excellent terreau aux mouvements islamistes.

#### 1.2.2.2.2 Les déséquilibres des flux humains

La question ici posée est celle de la qualification de la force de travail. Selon le même schéma que précédemment, le Nord exporte les cadres et élites dirigeantes et le Sud exporte ou exportait (cf. supra paragraphe 1.1.3.2.) une main d'œuvre peu qualifiée. Ces flux d'hommes, même s'ils se tarissent véhiculent des idées et des modèles occidentales qui viennent perturber les équilibres locaux déjà fragiles.

#### 1.2.2.2.3 La question de l'urbanisation

La ville est le lieu où l'on perçoit le mieux le dualisme des cultures occidentales et orientales : la ville orientale est marquée par l'islam (la mosquée) et par le commerce (le souk et le caravansérail) ; la ville occidentale est venue se superposer, bâtie sur des concepts européens, abritant à ses débuts les colons, leurs commerces et les bâtiments administratifs. C'est cette ville, ni tout à fait orientale, ni tout à fait occidentale qui accueille l'émigration interne venue des campagnes, qui s'agglutine dans une périphérie à l'urbanisme spontané, pour ne pas dire sauvage. C'est cette ville qui offre un foyer permanent d'instabilité sociale et politique et une terre d'élection à la contestation en général et aux mouvements islamistes en particulier.

Ces trois « input » concourent à la désolidarisation au Maghreb, au moins de manière indirecte en accentuant les divergences entre les gouvernements en place. Le constat est donc relativement pessimiste.

---

étrangers et développement industriel méditerranéen, Paris, ADIS/GREP/Economica, 1998, cité par Jean-François DAGUZAN, « le partenariat euro-méditerranéen comme alternative au chaos : exploiter toutes les échelles du national au local », *Géoéconomie* n° 16 – hiver 2000/2001

<sup>46</sup> Jean-François DAGUZAN, « le partenariat euro-méditerranéen comme alternative au chaos : exploiter toutes les échelles du national au local », *Géoéconomie* n° 16 – hiver 2000/2001.

### 1.3 Conclusions de la 1<sup>ère</sup> partie : « Le Maghreb, une périphérie en attente ? »<sup>47</sup>

Ainsi, malgré d'évidents points communs et spécifiques aux trois Etats du Maghreb, l'action de forces centrifuges a dépouillé de son contenu la tentative d'union régionale représentée par l'Union Arabe du Maghreb. L'UMA n'est pas parvenu à s'imposer comme espace régional dominant.

« Occident du monde arabe, Sud de la Méditerranée, Nord de l'Afrique , le Maghreb est tout à la fois isolé, à la croisée des chemins entre trois civilisations, arabe, européenne et africaine. Il est une plaque tournante entre Europe et Afrique. Ses atouts ne sont que très partiellement mis en valeur de sorte que ses handicaps n'en sont que plus éclatants. »<sup>48</sup> A ce jugement de madame Fabriès-Verfaillie on peut ajouter celui de Zakya Daoud<sup>49</sup> : « En dépit de sa proximité avec l'Europe, de sa situation stratégique tant méditerranéenne qu'atlantique et de ses potentialités humaines et économiques, le Maghreb est encore une région décalée. Avec un recul de dix ans, on peut constater que les transitions tunisiennes (1987) et algérienne (émeutes de 1988) ont jusqu'à présent avortées. La question se pose pour le Maroc. Ce paradoxe tient autant aux pesanteurs sociales qu'à un vide politique entre l'actuelle société civile et les anciennes élites de l'indépendance. Comment, dans ces conditions construire une démocratie sans démocrates ? Ce sont là des tendances lourdes, peu susceptibles de changements immédiats ».

Quels pourraient être alors les changements positifs à plus long terme ? Ou bien quelles seraient les chances du Maghreb au XXI<sup>ème</sup> siècle ? Peuvent-elles s'incarner dans une construction régionale ?

---

<sup>47</sup> Voir « L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial, PUF, 1998.

<sup>48</sup> Idem.

<sup>49</sup> Voir l'année stratégique 2001, sous la direction de Pascal BONIFACE, édition Michalon, 2000, page 458.

## 2 2<sup>ème</sup> PARTIE :

### DU MYTHE A LA REALITE : LA CONSTRUCTION D'UN SOUS-ENSEMBLE REGIONAL, UNE CHANCE POUR LE MAGHREB ?

Avant que d'être une chance, cette construction apparaît comme une nécessité géopolitique (1) et une réponse à un environnement international qui recherche des partenaires unis (2). Il restera alors à peser les conditions de l'émergence d'une telle entité (3).

#### 2.1 1<sup>ère</sup> SOUS-PARTIE :

##### LA NECESSITE GEOPOLITIQUE EST DUE A L'EXTERIORITE DES CENTRES DE GRAVITE

L'émergence de nouvelles aires régionales, combinée à l'extériorité des centre de gravité vient à l'appui de la thèse en faveur de l'intégration régionale.

##### 2.1.1 L'émergence de nouvelles aires géopolitiques

L'effondrement de l'URSS et la fin de la bipolarisation d'une part, la mondialisation des échanges ainsi que la révolution internet d'autre part ont commencé à miner les Etats-Nations au point que l'on assiste à l'émergence d'un monde neuf structuré en de nouvelles aires géopolitiques. On assiste ainsi à la création d'une pléthore d'unions régionales, dont certaines il est vrai, sont antérieures à 1991 : outre les nombreuses unions issues de feu l'URSS (CEI, Union des Deux, des quatre, communauté économique centralo-asiatique, le GUAM), on citera sans préséance particulière :

Pour l'Asie, l'ASEAN et l'APEC,

Pour l'Amérique l'ALENA, le CARICOM, le SAI (système andin d'intégration), le MERCOSUR

Pour l'Afrique, l'OUA, l'UEMOA, la CEDEAO, la CEMAC, le SACU et le SADC

et pour l'Europe, last but not least, l'union européenne.

Ces organisations regroupent environ une centaine d'Etats<sup>50</sup>. Indéniablement, face aux grands souffles de la mondialisation, les pays observent le besoin d'un rapprochement de voisinage, qui conduit par étapes de l'union économique à l'union politique. La volonté de créer au Maghreb une organisation régionale doit donc être replacée dans cette dynamique mondiale bien plus vaste. Ce qui importe à ce stade est de noter l'absence relative de dynamisme régional, malgré l'existence d'une structure. Ce point est préoccupant parce que le Maghreb doit faire face à une réalité géopolitique particulière, marquée par l'extériorité de centres de gravité particulièrement vigoureux, et que la réponse en terme d'intégration régionale paraît être la meilleure des réponses.

### 2.1.2 L'Europe

Deux aspects seront ici relevés, parce qu'ils symbolisent le pouvoir d'attraction de l'Europe.

- La proximité géographique et les liens historiques se traduisent concrètement sur le plan commercial. Peu ou prou, ce sont 60 à 70 % des relations commerciales de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie qui se réalisent avec l'Europe. Pour le Maghreb, l'Europe comme centre de gravité, c'est avant tout une relation économique forte et dépendante.
- La seconde expression de cette attraction est l'influence puissante qu'exerce la construction européenne sur les décideurs maghrébins. A titre d'illustration et nous l'avons déjà noté, les institutions de l'UMA sont en quelque sorte « calquées » sur les institutions européennes.

### 2.1.3 La méditerranée orientale

Le Moyen-Orient focalise l'attention des grandes puissances, d'une part en raison du conflit israélo-palestinien, d'autre part en raison des ressources en hydrocarbures qui font de cette région, une zone ultra sensible et hautement surveillée. Plus encore, on peut affirmer avec Jean-François DAGUZAN, que le déblocage du processus de paix au Moyen-Orient conditionne la dynamique globale en méditerranée en général et au Maghreb en particulier.

---

<sup>50</sup> Voir article de Eric LE BOUCHER dans « Dossiers & Documents » du journal Le Monde de décembre 1999 n°282 : « Les nouvelles aires géopolitiques ».

Dans ces conditions, de quel poids pèsent les interventions, nombreuses au demeurant<sup>51</sup>, des dirigeants du Maghreb ou plutôt, quelles sont les retombées positives des interventions des leaders maghrébins dans les affaires du Moyen-Orient ? Claire SPENCER<sup>52</sup> relève qu'elles sont faibles : les échanges commerciaux avec les pays du Moyen-Orient n'ont jamais dépassé 5 % du commerce extérieur des trois Etats et bien que les pays du Golfe soient d'importants créditeurs, du Maroc notamment, la part de leurs transferts publics à destination du Maghreb n'a pas dépassé 10 %.

Le Moyen-Orient est par ailleurs le centre incontesté de l'Islam en terme de pouvoir et de prestige. Le Maghreb fait figure de pointe occidentale du monde musulman. Il souffre d'être situé en périphérie de cet espace, en ce sens qu'il ne sera jamais le cœur spirituel de l'Islam.

#### 2.1.4 Les USA

La force d'attraction des USA n'est plus à décrire. Qui pourrait en effet rester insensible au poids politique et militaire et aux potentialités en terme d'investissements de la super-puissance ? Son effet se fait sentir au Maghreb d'autant plus que l'influence américaine s'est faite récemment plus insistante et s'exprime sans détour particulier. Rapportons à titre d'exemple ce propos de monsieur Edward GABRIEL, ambassadeur des Etats-Unis au Maroc, datée de novembre 1998 : « Soit dit en toute modestie, c'est en partie parce que nous sommes l'Amérique, avec tout ce que cela représente en terme de modèle politique, économique et culturel réussi et attirant, c'est en partie parce que nous ne sommes pas européens, avec le passif historique de l'Europe en Afrique du Nord, que l'Amérique, partenaire indispensable dans le monde, l'est particulièrement ici. »<sup>53</sup>. L'attraction pour les USA, si elle souffre de l'engagement des Etats-Unis en faveur d'Israël, bénéficie en revanche du fait qu'elle constitue une alternative séduisante à l'Europe et vierge de tout passé colonial. A nouveau, le même constat s'impose. La meilleure posture face à cette pression paraît bien être celle de l'intégration.

---

<sup>51</sup> Claire SPENCER « The Maghreb in the 1990s », revue ADELPHI paper n° 274, page 49.

<sup>52</sup> Idem.

<sup>53</sup> Samir SOBH : « Vers un Maghreb américain ? », Revue Arabies, septembre 1999.

## 2.2 2ème SOUS-PARTIE :

### UNE REPOSE FACE AUX SOLLICITATIONS INTERNATIONALES

L'action des USA et de l'Union européenne vis à vis du Maghreb se veut apparemment transparente et affiche « l'égalité des termes de l'échange » au plan du discours diplomatique. C'est la raison pour laquelle, elle prend l'aspect d'un partenariat (le partenariat Euro-méditerranée) chez les Européens et d'une initiative coté américain (l'initiative Stuart EIZENSTAT, du nom du sous-secrétaire américain aux affaires économiques sous l'administration CLINTON). Ces actions entrent par ailleurs en concurrence<sup>54</sup>. C'est pourquoi, on discerne, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, une réelle volonté de se démarquer et d'afficher un but et des objectifs intermédiaires à atteindre dans le temps. Le problème est que ces initiatives ne sont pas forcément dépourvues d'arrière-pensées et on peut penser que les dirigeants maghrébins n'en sont pas dupes.

#### 2.2.1 Le jeu des USA

##### 2.2.1.1 Une ambition clairement affichée : le Maghreb des américains

Tirant les leçons des trop longues années au cours desquelles le Maghreb n'a été qu'une « arrière pensée<sup>55</sup> » de la politique extérieure des USA, les déclarations des responsables américains au cours de la seconde moitié de la décennie 90 sont aujourd'hui sans ambiguïté : « Les Etats-Unis ne céderont plus aucun marché africain aux pays européens, partenaires traditionnels de l'Afrique », déclare Ron Brown, ancien ministre américain du commerce, à Dakar en 1995. Cette volonté d'influence dépasse cependant le strict domaine du commerce, de l'assistance et de l'investissement<sup>56</sup>, car elle vise à l'établissement d'une zone de libre échange et de la démocratie. Elle s'inscrit de plus dans une optique régionaliste limitée au Maghreb des trois.

##### 2.2.1.2 Le contenu de la proposition

---

<sup>54</sup> La conférence de Barcelone (initiative européenne) date des 27 et 28 novembre 1995, et le sommet d'Amman (initiative américaine) d'octobre 1995

<sup>55</sup> Idem

<sup>56</sup> Samir SOBH : « Vers un Maghreb américain ? », Revue Arabes, septembre 1999.

Ce contenu est désormais relativement bien formalisé<sup>57</sup>. Il repose sur les trois piliers suivants :

1. encourager l'investissement US
2. stimuler les mouvements d'importation et d'exportation en provenance ou vers le Maghreb
3. établir un programme d'investissements américains.

En contrepartie, les autorités maghrébines sont appelées à intervenir sur les six points suivants :

1. garantir la transparence dans les affaires
2. garantir la clarté dans les mécanismes de passation des marchés
3. Engager une lutte efficace contre la corruption
4. Garantir le respect de la propriété intellectuelle
5. Assurer la primauté du droit dans la résolution des conflits
6. Engager un processus de démocratisation

#### 2.2.1.3 Les premiers effets

Ils s'apprécient sur les plans économique et politique :

Evoquant la fin d'une première étape, en 1999, monsieur EIZENSTAT pouvait annoncer que les projets d'investissements s'élevaient à 2 milliards de dollars<sup>58</sup>. Ce résultat significatif se répartit en réalité de manière inégale entre l'Algérie (1,5 milliards) et le Maroc et la Tunisie. Les causes de cette disparité de traitement sont les suivantes :

Le Maroc et la Tunisie offrent des potentialités en matière d'investissement, une stabilité politique et des bourses pré-émergentes. Ils sont donc attractifs pour les opérateurs américains. D'ailleurs les chiffres sont là, puisque le volume de leurs investissements y a atteint en deux ans le même niveau que celui des investisseurs français présents eux depuis des décennies !<sup>59</sup>. En revanche de ce point de vue, l'Algérie est handicapée par l'opacité des relations d'affaires et par le climat d'instabilité politique et de violence. Le volume des investissements américains ne s'explique en définitive que par la présence des importantes ressources d'hydrocarbures dans le sud saharien et la mise en place de zones d'exclusion

---

<sup>57</sup> Idem

<sup>58</sup> Idem

protégées par l'armée, qui a permis de rassurer les investisseurs américains. Ces derniers ont pu coopérer avec la Sonatrach, la compagnie nationale des hydrocarbures.

Ainsi, du point de vue américain, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ne présentent, ni des structures, ni des intérêts similaires. Cet aspect n'aura certainement pas échappé aux responsables de ces trois pays.

#### 2.2.1.4 L'initiative EIZENSTAT et la construction d'un Maghreb uni

Du point de vue que nous poursuivons dans cette étude, l'initiative américaine présente quelques caractéristiques intéressantes :

- Sur le plan géographique tout d'abord, elle limite son champ d'application au Maghreb central, excluant donc les « ailes » de cette région que sont la Libye et la Mauritanie.
- Elle favorise ensuite l'unité régionale ou plutôt le processus d'intégration. Au point d'ailleurs que le patron des patrons tunisien monsieur Hédi DJILANI notait de sa rencontre avec monsieur EIZENSTAT en avril 1998, non sans une certaine irritation «chaque fois que je lui parlais de la Tunisie, il répondait Maghreb ! ». En fait, les américains ne veulent pas se positionner sur un marché maghrébin morcelé.
- Elle soutient enfin les avancées démocratiques.

L'initiative EIZENSTAT présente donc un intérêt certain pour ceux qui souhaitent parvenir à une entité régionale solide afin de placer le Maghreb en position forte sur la scène internationale. Toutefois, l'initiative américaine n'est pas totalement philanthropique, ni dépourvue d'arrière-pensées.

#### 2.2.1.5 Les arrière-pensées de l'initiative EIZENSTAT<sup>60</sup>

Nous empruntons l'hypothèse émise par Samir SOBH<sup>61</sup>. Selon cet auteur, l'essentiel dans le projet américain est de chercher à occuper des avant-postes privilégiés pour toucher également les 400 millions de consommateurs européens et les consommateurs africains. A

---

<sup>59</sup> Idem

<sup>60</sup> Idem

<sup>61</sup> Idem

l'appui de cette thèse, on notera comme le fait Cécile JOLLY<sup>62</sup>, que « l'intérêt économique et politique des Etats-Unis à l'égard d'un Maghreb amputé de la Libye et de la Mauritanie est relativement faible ». Elle note à son tour que l'initiative EIZENSTAT s'inscrit dans le cadre d'une stratégie américaine plus vaste en Méditerranée... Voie de passage, la Méditerranée constitue entre autre le flanc sud de l'Europe et un élément dominant de la sécurité d'Israël. Dans ces conditions, le Maghreb entre dans un ensemble plus vaste qui s'étend du Maroc à la Turquie, voire à l'Asie centrale, et inclut le Golfe ». L'instauration de démocraties solides ne serait donc pas la finalité véritable des dirigeants américains. Il est donc tentant pour les dirigeants du Maghreb de jouer de cette arrière pensée américaine auprès des partenaires européens et cela d'autant plus qu'au-delà de la différence de méthode, les champs d'application se recoupent sensiblement. Au plan de la méthode, les Etats-Unis misent sur le marché et les réseaux. L'approche européenne de ce point de vue s'en distingue, qui mise sur la capacité des nations en entreprendre des réformes.

## 2.2.2 Le dialogue Euro-méditerranéen

### 2.2.2.1 Les raisons profondes de ce dialogue

#### 2.2.2.1.1 Les menaces du Sud

Ce dialogue multilatéral, sommes toutes assez récent, résulte d'une initiative de la part de l'Union européenne qui prend acte des menaces que représente la rive sud de la méditerranée pour sa sécurité. Cette menace s'analyse d'une part dans sa composante militaire, d'autre part dans sa composante non militaire.

L'aspect militaire : il réside essentiellement dans la présence de missiles de longue portée dans nombre de pays de la rive sud. Ces missiles proviennent pour partie de l'URSS qui a cédé nombre de missiles SCUD dans les années 70 et de la Chine et de la Corée du Nord qui lui ont succédé dans ce commerce au demeurant contraire à l'accord d'avril 87. Cet accord, dit accord MTCR ( Missile Technology Control Regime) interdit en effet le transfert des

---

<sup>62</sup> Cécile JOLLY : « Ambitions américaines en Méditerranée », Revue Arabies, septembre 1999.

technologies relatives aux missiles de plus de 300 km de portée et de 500 kg de charge utile<sup>63</sup>. Cette menace est au dire des experts d'une dangerosité moyenne, même si l'Algérie est suspectée de détenir des éléments de technologie nucléaires.

L'aspect non militaire englobe en revanche des risques probablement plus inquiétants pour l'Europe. Ce sont d'une part les risques nés de la fracture économique entre le Nord et le Sud, d'autre part ceux nés des déséquilibres démographiques qui provoquent des mouvements migratoires, qui ne peuvent que s'amplifier, du moins tant que ces pays n'auront pas rejoint le régime moderne dit « d'équilibre à mortalité et fécondité basses » propres aux économies avancées (cf. supra, paragraphe 1.1.3.1), ce sont enfin les risques d'installation dans les Etats de l'Union européenne de foyers islamistes intégristes susceptibles de déstabiliser les populations maghrébines déjà installées.

#### 2.2.2.1.2 La naissance de l'UMA

En 1992, incitée par le sommet de Marrakech, l'Europe avait proposé aux cinq Etats l'idée d'un partenariat euro-maghrébin, venant en quelque sorte à l'appui de l'UMA. L'échec de cette organisation a condamné la proposition de l'Europe, qui souhaitait cependant négocier avec un interlocuteur unique. Trois ans plus tard, l'offre de Bruxelles est rendue accessible à tous les partenaires méditerranéens. Ce point est important à souligner. Dans sa version actuelle, élargie à toute la Méditerranée, le partenariat est l'une des conséquences de l'échec de l'UMA. La volonté de l'Europe de négocier avec un partenaire unique n'est plus mise en avant. Mais la nécessité demeure.

#### 2.2.2.1.3 La compétition avec les USA

Face à ces menaces, mais aussi en réaction à l'initiative américaine en Méditerranée présentée lors du sommet d'Amman en octobre 1995, l'Union européenne a fini par proposer lors de la conférence de Barcelone de novembre 1995, une approche globale, car par le passé en effet, ses actions étaient fondées essentiellement sur des avantages commerciaux (1969), ou des aides financières (1976), sans qu'un cadre géopolitique soit clairement identifié.

---

<sup>63</sup> Voir dans le cahier du CHEAr n°66 l'article intitulé : « La sécurité européenne et la Méditerranée », 1997

### 2.2.2.2 Le contenu de ce dialogue

L'objectif implicite du partenariat euro-méditerranéen est bien de transformer le problème sécuritaire en lien entre les deux rives. Pour cela l'Union européenne s'est dotée d'une nouvelle géopolitique euro-méditerranéenne faisant de la Méditerranée non plus une frontière, mais un espace commun de stabilité, ce qui s'est traduit concrètement par la négociation d'un « pack » global liant de manière indissociable le développement économique et social, la sécurité et la solidité politique<sup>64</sup>.

Au-delà de liens commerciaux et financiers, le partenariat propose la création d'une zone de libre-échange en 2010. Il inclut également deux volets novateurs dans les domaines politique et culturel.

### 2.2.2.3 L'intérêt pour le Maghreb

A l'occasion de la conférence de Marseille, les trois Etats ont donné la preuve de leur attachement au processus. Ils paraissent toutefois regretter que le dialogue ne se limite pas aux pays de l'UMA<sup>65</sup>. Par exemple, ils voudraient voir l'UE porter un intérêt au financement de leur développement. Ils ont d'ailleurs obtenu que les ministres des finances participent à l'avenir au processus. Leur attitude est prudente sur les aspects politiques, notamment ceux relatifs à l'Etat de droit ou sur les volets économiques, lorsqu'ils impliquent par exemple la modernisation de l'outil industriel (Algérie), le démantèlement tarifaire (Tunisie) ou les intérêts marocains dans les domaines de la pêche et de l'agriculture.

Il y a une progression lente dans le dialogue, mais la confiance fait encore défaut<sup>66</sup>, confiance des trois Etats entre eux d'une part, car à défaut les synergies sont bloquées, confiance vis à vis de l'Europe d'autre part, car celle-ci se borne à un rôle de catalyseur, espérant que l'élan fédérateur pourra renaître.

---

<sup>64</sup> Le texte de la déclaration de Barcelone figure en annexe.

<sup>65</sup> Voir la chronique de madame Nicole GRIMAUD : « Le partenariat euro-méditerranéen, vu du Maghreb », Défense Nationale, février 2001.

<sup>66</sup> Idem.

## 2.3 3<sup>ème</sup> SOUS-PARTIE :

### LES CONDITIONS DE L'EMERGENCE D'UN ELAN FEDERATEUR

#### 2.3.1 Les conditions de taille : Un grand ou un petit Maghreb ?

Il est assez curieux que cette question soit le plus généralement passée sous silence. Or elle est historiquement fondamentale. L'Union du Maghreb doit-elle se faire directement à cinq (Cf. l'UMA) ou commencer par rassembler deux ou trois Etats sur la base de valeurs et d'intérêts communs et surtout explicites ?

Il est frappant de constater que les Américains ont pris position implicitement en n'ouvrant l'initiative EIZENSTAT qu'aux seuls pays du centre du Maghreb (cf. supra), sans que leur soit opposée l'existence de l'UMA qui regroupe les cinq pays. Si l'exemple européen n'a pas de valeur universelle, il n'en constitue pas moins une intéressante base de réflexion, car on y voit le succès d'une politique des petits pas évoluant de la CECA vers l'Union européenne, mais aussi ses limites, il est vrai. En effet, ce qui est associé à la question du périmètre est la question des objectifs poursuivis. Ils peuvent être ambitieux comme dans le traité de l'UMA, ils peuvent être plus modestes dans un premier temps comme cela fut le cas dans l'exemple européen de la CECA. Il y a dans le choix de l'UMA d'un grand Maghreb comme une touche de nostalgie vis à vis du Maghreb des peuples. Il n'en demeure pas moins que cette question mérite d'être posée en pleine clarté.

#### 2.3.2 Les conditions d'ordre politique ou la fin de l'Etat néo-patrimonial

Des valeurs et une volonté communes de s'engager vers une union supra nationale sont les conditions préalables à toute forme d'alliance. deux points méritent d'être relevés :

Cette vision commune n'est pas partagée actuellement : Par exemple, en ouvrant le capital de la Sonatrach à des partenaires étrangers pour assurer l'apport en capitaux et de technologie nécessaires au maintien de la rente pétrolière et gazière, l'Algérie se place dans une perspective d'insertion dans une économie mondialisée où ses principaux partenaires sont les

USA. Elle acquiert plus d'autonomie que ses voisins, eux même plus attachés à leurs liens avec l'Europe.

Par ailleurs, il semble que les trois Etats du Maghreb soient pour l'heure trop impliqués dans la lutte pour leur propre survie pour définir et faire admettre à leurs opinions la vision d'un destin commun. Plus encore, on peut avoir le sentiment que le choix de l'économie libérale est perçu comme un moyen de repousser la mutation des structures de l'Etat. C'est le cas en Algérie, où Rémy LEVEAU note que la hausse du prix du baril procure au gouvernement des ressources économiques qui le dispense de toute forme d'ouverture négociée<sup>67</sup>.

A cet égard, le préalable démocratique, parce qu'il libère les dirigeants du souci de leur propre légitimité constitue véritablement l'anti-chambre du processus d'intégration régionale. La modernisation des structures étatiques, d'ordre néo-patrimonial aujourd'hui apparaît comme l'un des facteurs clé de ce XXIème siècle au Maghreb.

### 2.3.3 Les conditions d'ordre économique

Nous l'avons vu, les facteurs externes ont contribué à ce qu'il y ait en définitive plus de liens Nord/Sud que de liens intra maghrébins. Cet élément indique que les intérêts communs aux trois Etats, comme leur confiance réciproque, sont encore faibles. Or, c'est généralement en s'appuyant sur une forte interdépendance commerciale et économique que les Etats sont poussés à se réunir. Cette motivation économique fait actuellement défaut à cette région. Elle aussi constitue un facteur clé pour réussir une intégration régionale.

## 3 CONCLUSION : QUEL AVENIR POUR LE MAGHREB ?

L'avenir est abordé en ordre dispersé. L'ensemble maghrébin est traversé de fortes tensions qui rendent asynchrone la problématique de l'unité régionale. Les analyses des experts sont donc presque entièrement tournées vers l'avenir individuel de chaque Etat, pesant au cas par cas les chances d'une mutation positive et les dangers qui la menacent. Peu s'interrogent sur les enjeux de la construction régionale.

---

<sup>67</sup> Rémy LEVEAU : « Esquisse d'un changement politique au Maghreb ? », Politique étrangère 2/2000.

Or, comme le note Rémy LEVEAU<sup>68</sup>, la prise en compte des facteurs extérieurs, la sortie des partenariats bilatéraux, la prise en compte des organisations régionales et internationales aboutissent à un changement de donne par rapport aux situations de 1994 – 1995 ( coup d'arrêt porté à l'islamisme). L'évolution au niveau régional et international a abouti à introduire progressivement les USA comme acteur et arbitre (Initiative EIZENSTAT).

Dans ces conditions, le Maghreb aurait plus de chances, s'il parvenait à réduire ses conflits internes et à s'unir politiquement et économiquement. A défaut de cela, il ne pourra pas prétendre à l'attribution d'une rente stratégique, pourtant indispensable pour surmonter le fait qu'il n'a pas vocation à intégrer l'U.E. comme la Turquie. Le défi des Etats d'Afrique du Nord sera demain d'appartenir à un ensemble régional dominant<sup>69</sup>.

Si cette option stratégique en faveur dans ensemble régional n'était pas validée à terme, Rémy LEVEAU parle d'un délai raisonnable, la menace majeure qui planerait sur les Etats du Maghreb serait celle de la périphérie. Le risque encouru est de voir la région s'enfoncer dans une fonction périphérique au détriment de sa vocation de liaison entre les diverses aires géopolitiques voisines, les Etats du Maghreb risquant assez rapidement de s'installer vis des grands pays voisins dans une fonction de sous-traitance.

La question ultime est posée par Rémy LEVEAU : « Les dirigeants sauront-ils stabiliser leur pays et reconstruire un ordre régional qui renforcerait leur capacité de négociation comparée à celle des autres ensembles méditerranéens ? S'ils n'y parviennent pas dans délai raisonnable, la situation du Maghreb risque d'être aussi désespérée que celle de maints pays d'Afrique de l'Ouest. »

---

<sup>68</sup> Idem

<sup>69</sup> Zakya DAOUD dans l'année stratégique 2001, sous la direction de Pascal BONIFACE, édition Michalon, 2000, p 449.

# Table des matières

SOMMAIRE .....	2
INTRODUCTION .....	3
1 <sup>ERE</sup> PARTIE : .....	5
LE MAGHREB OU UN PROFOND DESIR D'UNITE, QUI NE PARVIENT PAS A S'INCARNER. ....	5
1.1 1 <sup>ERE</sup> SOUS-PARTIE : .....	6
LA REALITE MAGHREBINE.....	6
1.1.1 La mémoire : Une histoire commune et un lien puissant.....	6
1.1.2 Un espace partagé : La géographie du Maghreb en un rapide survol. ....	7
1.1.2.1 Cette entité géographique est agencée autour du système montagneux de l'Atlas.....	7
1.1.2.2 Cette entité géographique ferait du Maghreb une périphérie plurielle.....	8
1.1.2.3 La double opposition villes/campagnes et intérieur/littoral .....	8
1.1.2.4 Les « Sud » en transformation.....	9
1.1.3 Un dynamisme démographique exceptionnel.....	9
1.1.3.1 Une natalité forte, désormais jugulée.....	9
1.1.3.2 Des mouvements migratoires actuellement limités.....	11
1.1.3.3 Des populations homogènes.....	11
1.1.3.4 Quelles sont les conséquences du facteur humain ?.....	12
1.1.4 Des économies fragiles et insuffisamment modernisées .....	12
1.1.4.1 Une agriculture marquée d'archaïsmes .....	12
1.1.4.2 La dépendance vis à vis des exportations.....	13
1.1.4.3 La charge de la dette.....	13
1.1.4.4 La faiblesse des structures privées.....	14
1.1.4.5 Le poids des budgets militaires .....	14
1.1.5 Conclusion.....	15
1.2 2 <sup>EME</sup> SOUS-PARTIE : .....	15
DU MYTHE DE L'UNITE AU PASSAGE A L' ACTE .....	15
1.2.1 Un mythe qui peine à s'incarner.....	16
1.2.1.1 Un premier exemple : L'Union du Maghreb Arabe. ....	16
1.2.1.1.1 Sa création .....	17
1.2.1.1.2 Son organisation.....	18
1.2.1.1.3 L'échec de l'UMA et les raisons apparentes de cet échec : .....	19
1.2.1.2 Un second exemple d'unité manquée: l'étonnant traité de fusion entre la Tunisie et la Libye de 1974....	20
1.2.2 Les facteurs de désintégration comme causes profondes de l'échec de l'UMA. ....	21
1.2.2.1 Les facteurs de désintégration internes .....	21
1.2.2.1.1 Les minorités.....	21
1.2.2.1.2 La diversité des développements économiques .....	21
1.2.2.1.3 L'inachèvement du processus de construction nationale.....	23
1.2.2.1.4 La montée de l'islamisme .....	25
1.2.2.2 Les facteurs externes .....	26
1.2.2.2.1 Les déséquilibres des flux commerciaux.....	26
1.2.2.2.2 Les déséquilibres des flux humains .....	27
1.2.2.2.3 La question de l'urbanisation .....	27
1.3 CONCLUSIONS DE LA 1 <sup>ERE</sup> PARTIE : « LE MAGHREB, UNE PERIPHERIE EN ATTENTE ? » .....	28
2 2 <sup>EME</sup> PARTIE : .....	29
DU MYTHE A LA REALITE : LA CONSTRUCTION D'UN SOUS-ENSEMBLE REGIONAL, UNE CHANCE POUR LE MAGHREB ? .....	29
2.1 1 <sup>ERE</sup> SOUS-PARTIE : .....	29
LA NECESSITE GEOPOLITIQUE EST DUE A L'EXTERIORITE DES CENTRES DE GRAVITE.....	29
2.1.1 L'émergence de nouvelles aires géopolitiques.....	29
2.1.2 L'Europe .....	30
2.1.3 La méditerranée orientale .....	30
2.1.4 Les USA.....	31
2.2 2 <sup>EME</sup> SOUS-PARTIE : .....	32

UNE REPOSE FACE AUX SOLLICITATIONS INTERNATIONALES .....	32
2.2.1 Le jeu des USA.....	32
2.2.1.1 Une ambition clairement affichée : le Maghreb des américains.....	32
2.2.1.2 Le contenu de la proposition .....	32
2.2.1.3 Les premiers effets .....	33
2.2.1.4 L'initiative EIZENSTAT et la construction d'un Maghreb uni .....	34
2.2.1.5 Les arrières-pensées de l'initiative EIZENSTAT .....	34
2.2.2 Le dialogue Euro-méditerranéen .....	35
2.2.2.1 Les raisons profondes de ce dialogue.....	35
2.2.2.1.1 Les menaces du Sud .....	35
2.2.2.1.2 La naissance de l'UMA .....	36
2.2.2.1.3 La compétition avec les USA.....	36
2.2.2.2 Le contenu de ce dialogue.....	37
2.2.2.3 L'intérêt pour le Maghreb.....	37
2.3 3 <sup>EME</sup> SOUS-PARTIE : .....	38
LES CONDITIONS DE L'EMERGENCE D'UN ELAN FEDERATEUR.....	38
2.3.1 Les conditions de taille : Un grand ou un petit Maghreb ? .....	38
2.3.2 Les conditions d'ordre politique ou la fin de l'Etat néo-patrimonial.....	38
2.3.3 Les conditions d'ordre économique .....	39
3 CONCLUSION : QUEL AVENIR POUR LE MAGHREB ?.....	39
BIBLIOGRAPHIE: .....	43
I – Ouvrages .....	43
II – Articles.....	44
<b><u>II-1 Revues et journaux :</u></b> .....	44
<b><u>II-2 Articles sur le net</u></b> .....	46

# BIBLIOGRAPHIE:

## I – Ouvrages

1. WEBER Edgard, Maghreb arabe et occident français : Jalons pour une (re)connaissance interculturelle, PUBLISUD, Toulouse, 1989
2. GRIMAUD Nicole, « La politique étrangère de l'Algérie »
3. Collectif, « Tunisie, 10 ans déjà. », Monde arabe Maghreb-Machrek » n° 157 septembre 1997, La Documentation Française
4. Collectif, « Le Maroc », Géopolitique n° 57
5. BALTA Paul, « Le grand Maghreb, des indépendances à l'an 2000 » Paris : La Découverte, 1990
6. Collectif (dir Mohammed Tahar Mansouri), « Le Maghreb et la mer à travers l'histoire », Mésogéios, Méditerranée 7 (2000).
7. FARGUES Philippes, « démographies arabes »
8. Collectif (dir MONDHER Kilani) : « Islam et changement social », Editions Payot Lausanne 1998
9. Claude NIGOUL et Maurice TORRELLI : « Menaces en Méditerranée » fondation pour les études de défense nationale 1987
10. le recueil d'hommage au Doyen Maurice TORRELLI : « Frontières en Méditerranée », collection Travaux et recherches de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement, Université de Nice-Sophia Antipolis, 1998.
11. KHADER Bichara « Le grand Maghreb et l'Europe, enjeux et perspectives » par, Publisud – Quorum – Cermac, 1992, page 147.
12. CHESNAIS J.C: « la transition démographique. Etapes, forme, implications économiques, PUF, Paris, 1986.
13. WEBER Edgard dans « Maghreb Arabe et occident français, jalons pour une (re)connaissance interculturelles, presses universitaires du Mirail, Publisud, 1989.

14. LONCLE François, rapporteur de la mission effectuée par une délégation de la commission des affaires étrangères en Algérie du 19 au 23 juillet 1998, Rapport d'information n° 1141, les documents d'information de l'Assemblée Nationale.
15. CHEVALIER Agnès et KESSLER Véronique: « Contrastes démographiques et croissance économiques : les défis à relever », communication à la rencontre de GREDOS IV, Grenade, 5-9 février 1990.
16. FLORY, KORANY, MANTRAN, CAMAU et AGATE : « Les régimes politiques arabes, PUF.
17. TORRELLI Maurice et NIGOUL Claude « Menaces en Méditerranée » de messieurs et, fondation pour les études de défense nationale, 1987.
18. LAMCHICHI Abderrahim: « Le Maghreb face à l'islamisme », L'Harmattan, 1997.
19. FABRIES-VERFAILLIES Maryse: « L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial, collection major chez PUF, 1998.
20. BELLON Bertrand & GOUIA Ridha, « la polarisation des investissements directs étrangers dans l'espace méditerranéen » in BELLON et GOUIA (coordinateurs), Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen, Paris, ADIS/GREP/Economica, 1998.
21. « L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient dans le nouvel espace mondial, PUF, 1998.
22. L'année stratégique 2001, sous la direction de Pascal BONIFACE, édition Michalon, 2000, page 458.

## II – Articles

### **II-1 Revues et journaux :**

23. : « La coopération Europe-Maghreb, Enjeux et perspectives », Les Papiers n°10 Automne 1992
24. Armées et pouvoir : « Confluences Méditerranée » n° 29 Printemps 1999 :
25. A. KARAWAN Ibrahim, «The Islamist Impasse » Adelphi Paper n° 314,
26. SPENCER Claire, « The Maghreb in the 1990s », Adelphi Paper n° 274,

27. LEVEAU Rémy, : « Esquisse d'un changement politique au Maghreb ? », « Politique étrangère »2000
28. Entretien avec Zine el-Abidine Ben Ali : « La Tunisie à l'heure d'internet. », Politique internationale 2000
29. Guilain DENOEU, « La face cachée du miracle tunisien » , Politique internationale 2000
30. GARÇON José: « Maroc : Mohammed VI seul en scène », Politique internationale 2000
31. Entretien avec Abdellaziz BOUTEFLIKA : « le réveil algérien », Politique internationale 2000
32. Voir revue Migration
33. TUQUOI Jean-Pierre dans « Dossiers & Documents » du journal Le Monde de décembre 1999 n°282 : « Les nouvelles aires géopolitiques ».
34. DAOUD Zakya dans l'année stratégique 2001, sous la direction de Pascal BONIFACE, édition Michalon, 2000, p 449.
35. CAMAU Michel: « D'une République à l'autre, Refondation politique et aléas de la transition libérale" » Monde arabe, Maghreb-Machrek n°157, numéro spécial consacré à la Tunisie.
36. MARTINEZ Luiz: « Maghreb, une décennie perdue », revue Politique Internationale, 1999.
37. CALLIES de SALIES Bruno: « Les deux visages de la dictature en Tunisie » dans le Monde Diplomatique d'octobre 1999.
38. MARTINEZ Luiz: « Maghreb, une décennie perdue », revue Politique Internationale, 1999.
39. DAGUZAN Jean-François dans la revue Confluences Méditerranée : « Armée et pouvoir » n° 29 – printemps 1999, p 21.
40. DAGUZAN Jean-François, « Les armées en politique : des trajectoires divergentes », Confluences Méditerranée n° 29 – printemps 1999.
41. GRANGE Daniel J.: « La monarchie chérifienne, jeux de pouvoirs et pouvoir du temps », Revue Géopolitique n°57, printemps 1997.
42. LE BOUCHER Eric dans « Dossiers & Documents » du journal Le Monde de décembre 1999 n°282 : « Les nouvelles aires géopolitiques ».
43. SPENCER Claire « The Maghreb in the 1990s », revue ADELPHI paper n° 274, page 49.
44. Samir SOBH : « Vers un Maghreb américain ? », Revue Arabies, septembre 1999.
45. SOBH Samir: « Vers un Maghreb américain ? », Revue Arabies, septembre 1999.

46. JOLLY Cécile: « Ambitions américaines en Méditerranée », Revue Arabes, septembre 1999.
47. Cahier du CHEAr n°66 l'article intitulé : « La sécurité européenne et la Méditerranée », 1997
48. GRIMAUD Nicole: « Le partenariat euro-méditerranéen, vu du Maghreb », Défense Nationale, février 2001.
49. DAGUZAN Jean-François, « le partenariat euro-méditerranéen comme alternative au chaos : exploiter toutes les échelles du national au local », Géoéconomie n°16 – hiver 2000/2001.

## II-2 Articles sur le net

50. TERRACINI Guilio Mario: « La sécurité en Afrique du Nord », Groupe spécial méditerranée, Committee Reports, NATO Parliamentary Assembly, 30 mars 1999
51. ELMANDJRA Mahdi: « Futurs du monde islamique, étude du futur : nécessités, réalités et horizons », [www.elmandjra.org](http://www.elmandjra.org), étude présentée au symposium sur les futurs du Monde Islamique du 4 au 7 mai 1990.
52. LAHOUARI Addi : « Transition maghrébines sous le regard des armées : introuvables réconciliation entre Alger et Rabat », [www.monde-diplomatique.fr](http://www.monde-diplomatique.fr), décembre 1999 .
53. LEVEAU Rémy: « La monarchie, acteur central du système politique. Réussir la transition démocratique au Maroc », [www.monde-diplomatique.fr](http://www.monde-diplomatique.fr), novembre 1998.
54. RAMONET Ignacio: « Entre espoir et frustration. Le Maroc indécis », [www.monde-diplomatique.fr](http://www.monde-diplomatique.fr) , juillet 2000.
55. BALTA Paul: « La Méditerranée en tant que zone de conflits », [www.cidob.org](http://www.cidob.org)

# ANNEXE

## La déclaration de Barcelone